

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.19PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la mise en œuvre de la phase 1 du Plan canopée – Déploiement d'une densification de l'arborisation du territoire,

le rapport sur le postulat PO 21.10PO du 7 octobre 2021 de Monsieur le Conseiller communal Roland Villard « Pour impliquer la population yverdonnoise dans la végétalisation de la Ville » et

le rapport sur le postulat PO23.06PO du 4 mai 2023 de Madame la Conseillère communale Mathilde Marendaz « Débétonner la ville pour mieux la végétaliser »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 14 juillet 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marceline MILLIOUD, Rachel RYTZ, Sinthuja SUBRAMANIAM, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Nicolas DI MARCO (en remplacement de Kevin Delay), Gian Carlo VALCESCHINI et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale, et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef du Service mobilité, environnement et infrastructure, Antoine SAUSER, Adjoint du Chef du Service mobilité, environnement et infrastructure, Lionel GUICHARD, Responsable des espaces verts, André NICOD, Chef de projet, Ulysse BRAND, Chef de projet.

Nous les remercions pour la qualité de leurs présentations, pour leurs explications et pour leurs réponses aux différentes questions posées par les commissaires.

1. Résumé du préavis

Le présent préavis découle de la Stratégie de végétalisation adoptée par le Conseil communal le 1^{er} décembre 2022 (cf. préavis PR22.27PR) et du Plan climat de première génération adopté en janvier 2023. Le Plan climat vise une couverture arborée (Plan Canopée) de 33% d'ici l'année 2050. Cet objectif vise à réduire les températures urbaines grâce à l'ombrage et à la transpiration des arbres avec un potentiel de réduction de la température de surface allant jusqu'à 2°C en été.

Le Plan canopée découle de la Stratégie de végétalisation et vise spécifiquement à renforcer l'arborisation du territoire pour améliorer la résilience face aux îlots de chaleur, aux risques sanitaires et à l'effondrement de la biodiversité. Ce document stratégique définit un indicateur à atteindre d'ici 2050 pour une modélisation arithmétique et propose des actions concrètes, assorties de crédits-cadres triennaux ciblés sur les secteurs prioritaires pour atteindre les objectifs fixés.

L'évaluation du patrimoine arboré de la Commune, basée sur un recensement effectué en 2023, a mis en avant la présence de 5'103 arbres sur le domaine public et privé. 190 espèces végétales différentes ont été identifiées, incluant des espèces indigènes et horticoles. 80% du patrimoine arboré est constitué de 32 espèces parmi lesquelles le bouleau verruqueux, le tilleul à petites feuilles et le pain sylvestre qui sont les plus représentatifs. L'indice de diversité de 4.03 sur 5 témoigne d'une distribution équilibrée et diversifiée des espèces sans dominante excessive.

La Stratégie de végétalisation, adoptée le 1^{er} décembre 2022, a permis d'établir un diagnostic territorial précis et de définir des objectifs et des mesures adaptées aux enjeux locaux. Ainsi, à ce jour, plus de 720 arbres et près de 3'700 arbustes ont été plantés ou sont en cours de plantation en zone urbaine.

La Ville d'Yverdon-les-Bains vise une couverture arborée de 33% d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, la Ville utilise l'indice canopée qui est une mesure représentant le pourcentage de surface couverte par les végétaux sur un territoire donné. La canopée est définie comme la végétation située à plus de 3 mètres de hauteur et a été évaluée à l'échelle communale. La Ville a inclus dans l'indice de canopée la végétation arbustive (de 1 à 3 mètres de hauteur) : c'est l'indice de canopée élargi. En effet, la végétation arbustive est également prise en compte en raison de son rôle dans la lutte contre les îlots de chaleur.

L'indice de canopée actuel est de 16.7%, tandis que l'indice de surface arbustive est de 4.8%. L'indice de canopée élargi du territoire de la Ville d'Yverdon-les-Bains combine ces deux valeurs et se situe à 21.5%.

Comme déjà indiqué ci-dessus, la Ville d'Yverdon-les-Bains vise une couverture arborée de 33% d'ici à l'année 2050. Pour atteindre cet objectif, l'indice de canopée élargi doit être augmenté de 11.5%. Selon la littérature, une augmentation naturelle de la canopée de 0.5% par an est envisageable. Toutefois, les abattages d'arbres, bien que compensés, représentent une perte potentielle moyenne de 1.58% de canopée d'ici 2050.

L'augmentation naturelle prévoit donc un indice canopée de 24.4% d'ici à l'année 2050 sans mesure de plantation supplémentaire. Il reste donc un delta de 8.6% pour atteindre l'objectif visé de 33% d'ici à 2050 permettant un abaissement de température de 2 degrés sur l'ensemble du territoire.

Afin de renforcer le patrimoine arboré, la plantation de 9'000 arbres supplémentaires est un objectif réaliste. Cela représenterait une augmentation de 6.8% de la surface de Canopée, soit 67.5 hectares. Toutefois, ce nombre est ramené à 6'700 arbres, soit la plantation de 268 arbres par an à partir de 2025, si l'on tient compte des projets de développements urbains, de réaménagements et de renaturation des cours d'eau d'ici à 2050.

Ainsi, pour atteindre l'objectif de Canopée escompté, en répartissant la charge d'ici 2050 par itération, la Municipalité propose une planification actualisée tous les 3 ans et demande un crédit d'investissement triennal.

En planifiant sur 3 ans la plantation d'arbres et d'arbustes, cela permet d'ajuster les actions du Plan canopée en fonction des besoins environnementaux changeants et des ressources disponibles tout en maintenant des objectifs réalistes et réalisables en temps et en moyens.

Cette planification actualisée tous les 3 ans permettra un développement urbain en étapes en tenant compte des priorités et des finances communales.

Ainsi la première phase de planification et de budgétisation de cette mise en œuvre se concentre sur une première phase s'étendant de 2025 à 2027, soit la plantation de 775 arbres et de 7'094 arbustes.

La densification du patrimoine arboré décrite ci-dessus est l'un des 4 axes stratégiques visant à atteindre l'objectif de 33% d'indice canopée élargi. Les 3 autres axes, brièvement résumés ci-dessous, sont les suivants :

- **La gestion du patrimoine arboré**

Cette gestion vise le maintien et la protection du patrimoine arboré actuel en développant des mesures dans les domaines de la plantation, de l'entretien, du suivi des arbres, du soin aux arbres, de l'inventaire des arbres urbains et de l'abattage et double compensation.

- **Le renforcement de la réglementation et promotion des subventions**

Les parcelles privées jouent un rôle important dans la végétalisation de la Ville et représentant 40% de la canopée totale. Des mesures incitatives, telles que les subventions et des conseils personnalisés, seront renforcées et proposées aux propriétaires privés pour les encourager à contribuer à l'effort collectif.

- **Le monitoring des mesures**

Un suivi régulier de l'évolution de la canopée et des dépenses engagées est prévu afin d'évaluer l'efficacité du Plan canopée et de prendre d'éventuelles actions correctives.

Pour le détail de ces axes, il est renvoyé au préavis.

La Municipalité sollicite, par le présent préavis, un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.00 pour la mise en œuvre des mesures de la phase 1 décrite ci-dessus.

Les délégués municipaux ont exposé que les coûts liés à la plantation d'un végétal peuvent être très différents et varier de CHF 1'000.00 à CHF 25'000.00, voire dans certains cas particuliers atteindre jusqu'à CHF 100'000.00 en fonction du site et de son environnement ! Ces coûts indicatifs comprennent les études, les travaux de plantation, l'aménagement paysager et l'entretien de l'arbre. Le crédit demandé par la Municipalité tient compte de ces éléments.

En outre, il faut être conscient que l'entretien ne s'arrête pas aux premières années de vie d'un arbre. L'entretien post-plantation n'est pas compris dans le présent crédit d'investissement. Il figure dans le budget de fonctionnement attribué au Service Mobilité, environnement et infrastructures.

La Municipalité rend également attentive, dans son préavis, au fait que l'accroissement des surfaces végétales va entraîner une adaptation des budgets liés à leur entretien, notamment en termes de ressources humaines. A l'heure actuelle, celles-ci sont suffisantes pour les 10 prochaines années, mais la dotation en EPT, dans le secteur des espaces verts, devra être augmenté de 5 EPT d'ici à 2050.

En présentant ce préavis, la Municipalité estime qu'il répond au postulat PO21.10PO du 7 octobre 2021 déposé par M. le Conseiller communal Roland Villard et au postulat PO23.06PO du 4 mai 2023 déposé par Mme la Conseillère communale Mathilde Marendaz.

2. Délibération de la commission

La commission communale a été unanime pour admettre le déploiement de la densification de l'arborisation du territoire, phase 1 du Plan canopée, et pour octroyer à la Municipalité le crédit d'investissement demandé.

3. Conclusions

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 24 octobre 2025



Gloria Capt, rapportrice